

Participation au remboursement des Prothèses Capillaires

L'association AU DELA DU CANCER mène une action d'aide et de soutien aux personnes touchées par le cancer, membre de l'Association ou résidant sur le territoire de l'ancienne CPAM de Dunkerque (84 communes).

Suite à la nouvelle réforme Gouvernementale du 01/01/2026, 4 classes ont été définies pour la prise en charge d'une prothèse capillaire et d'un accessoire textile :

- Les **classes 1 et 2** font l'objet d'une **prise en charge à 100%** de la CPAM et de la mutuelle.
- Les **classes 3 et 4** font l'objet d'une **prise en charge à hauteur de 350€** de la CPAM + complément selon le contrat de la mutuelle.
- **Accessoire capillaire** : prise en charge CPAM = 20€ / Mutuelle = 0 à 20€ (prix limite de vente 40€)

Suite à la décision de notre Conseil d'Administration du 29/01/2026, il a été décidé rétroactivement qu'à compter du **01/01/2026**, un complément financier jusqu'à **50€** pour **une prothèse capillaire** et **20€** pour un **accessoire capillaire** sera accordé par l'association, dans la limite des frais engagés et du reste à charge après mutuelle.

Merci de nous adresser les documents suivants :

1. **Coupon-réponse dûment rempli**
2. **Facture de la Prothèse/Accessoire capillaire**
3. **Décompte mutuelle mentionnant le montant du remboursement ou courrier de refus**
4. **Enveloppe timbrée à vos nom et adresse**

A envoyer à : Association « Au-delà du Cancer »
2 rue St Gilles
59140 DUNKERQUE

Toute demande incomplète ou non conforme sera retournée.

Le remboursement vous sera versé par chèque.
Cette action est menée grâce au soutien de nos partenaires.

Très cordialement.

La Présidente
Alexandra DENAES



✂.....

COUPON-REPONSE
(à nous retourner obligatoirement complété avec les pièces justificatives)
Droit au consentement

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Signature :

Je consens à ce que l'Association Au-delà du Cancer conserve les données concernant mon état civil (Nom, Prénom, Date de naissance, adresse, N° Sécurité Sociale, facture, attestation remboursement CPAM et mutuelle). Ces données seront supprimées l'année suivant le remboursement.

Règlementation européenne sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 applicable le 25 mai 2018. Les données personnelles que vous communiquerez à l'Association Au-delà du cancer feront l'objet d'un traitement informatique interne et seront destinées au secrétariat de l'Association. Conformément aux dispositions de loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de nos actions.

"L'Association a pour objectifs de sensibiliser à la prévention et au dépistage des cancers, d'accompagner les malades touchés par le cancer et leur famille et de leur permettre la réalisation de défis sportifs ou de rêves"